

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1872.

---

Crédits supplémentaires aux budgets du Ministère des Finances des exercices 1871 et 1872 et au budget des non-valeurs et remboursements de l'exercice 1871.

---

## EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à la Chambre un projet de loi tendant à allouer divers crédits supplémentaires au budget du Ministère des Finances et à celui des non-valeurs et remboursements. Ces crédits, s'élevant ensemble à fr. 441,902-08, sont rattachés aux exercices 1871 et 1872.

### I

L'art. 24 du budget du Ministère des Finances de l'exercice 1870, alloue pour le matériel de l'administration des contributions dans les provinces une somme de . . . . . 162,400 »  
qui a laissé une insuffisance de . . . . . 1,342 36  
Les prévisions ont été dépassées, notamment en ce qui concerne l'achat d'instruments pour le service des accises, les frais de chauffage des bâtiments de la douane, etc.

### II

Les frais de procédure et honoraires, renseignés sous le n° 2, n'ont pu être liquidés avant la clôture des exercices 1866 à 1870, par suite de difficultés survenues dans la régularisation des pièces justificatives.

### III

Les nécessités imprévues de service, et notamment la confection d'une nouvelle table générale des propriétaires destinée à assurer le contrôle des valeurs soumises aux droits d'enregistrement et de succession, ont occasionné, en 1870, une augmentation de dépense qui sera compensée par des économies sur le matériel pour les années suivantes.

## IV

La somme de fr. 1,821-54 portée sous le n° 4 est destinée à payer des contributions et des arrérages de rentes, réclamés tardivement.

## V

L'allocation de fr. 119,062-62 (n° 5 du projet) se compose :

*A.* D'une somme de 6,400 francs, pour le remboursement d'une rente due par le domaine sur un moulin acquis pour la canalisation de la Dendre ;

*B.* D'une somme de fr. 112,662-62, représentant les dépenses faites pour mettre en valeur des terrains à bâtir dépendants de l'école vétérinaire, à Cureghem.

Une note jointe au projet de loi donne des renseignements sur ce point.

## VI

Le domaine contribue pour moitié dans les frais d'amélioration et d'entretien de la route de Lavacherie à Saint-Hubert, utile à l'exploitation de la forêt domaniale de Freyer. Les frais pour 1869 [s'élevant à fr. 1,236-74, la part de l'État est de fr. 618-37. Cette somme, réclamée trop tard, n'a pu être imputée sur le budget de 1869.

## VII

Le crédit de 6,500 francs figurant au n° 7 du projet, permettra de convertir quatre agences auxiliaires du Trésor en agences mixtes, et de créer dix nouvelles agences auxiliaires.

## VIII

Les restitutions à effectuer au moyen du crédit de fr. 173-50 ont pour objet des fermages, des droits et amendes d'enregistrement et des droits de succession à l'égard desquels les pièces justificatives n'ont pu être produites dans les délais fixés par les règlements.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

---

## PROJET DE LOI.

**Léopold II,**

ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

## ARTICLE PREMIER.

Des crédits supplémentaires sont alloués au Ministère des Finances, jusqu'à concurrence de cent quarante et un mille neuf cent deux francs huit centimes (141,902-08), savoir :

N° D'ORDRE.	NATURE DES DÉPENSES ET DES SERVICES.	CHAPITRES.	ARTICLES.	EXERCICES auxquels les crédits sont rattachés.	
				1871	1872
<b>AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.</b>					
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces</i>			Fr. c.	Fr. c.
4	Matériel, exercice 1870. . . . .	VIII	41	4,312 36	»
<b>ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.</b>					
2	Frais de procédure et honoraires, exercices	—	42	5,017 45	»
	( 1866 — 456 »				
	1867 — 454 77				
	1868 — 1,540 98				
	1869 — 1,254 70				
	1870 — 1,640 70				
3	Matériel, exercice 1870. . . . .	—	43	7,366 54	»
4	Dépenses du domaine, exercices . . . . .	—	44	4,824 54	»
	( 1866 — 225 85				
	1867 — 313 20				
	1868 — 662 25				
	1869 — 470 24				
	1870 — 180 »				
5	Id. id 1871 . . . . .	IV	32	119,062 62	»
6	Frais d'amélioration et d'entretien d'une route destinée à faciliter l'exploitation d'une propriété de l'Etat, exercice 1869.	VIII	45	618 37	»
7	Traitements des directeurs et agents du trésor . . . . .	II	41	»	6,500 »
<b>AU BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.</b>					
8	Restitutions de fermages, de droits de succession, de droits et amendes d'enregistrement, exercices. . . . .	III	42	473 50	»
	( 1868 fr. 72 80				
	1869 » 100 70				
<b>TOTAL . . . . .</b>				435,402 08	6,500 »
				141,902 08	

ART. 2.

Ces crédits seront couverts par les ressources ordinaires  
des exercices 1871 et 1872.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1872.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

---

## NOTE.

*Terrain domanial.* — Un arrêté royal du 27 janvier 1864 a approuvé le plan général d'alignement pour l'ouverture de rues à Cureghem, sur des terrains situés entre le boulevard du Midi, la chaussée de Mons et la Senne. Le plan s'applique à une superficie de 5 hectares, 60 ares, 16 centiares, appartenant à l'État, détachée des dépendances de l'école vétérinaire et dont l'aliénation a été autorisée par la loi du 4 juin 1866.

La mise en valeur du terrain de l'État comportait, notamment, le tracé de la rue de Prusse, de la rue Brogniez et de la rue de l'Église, ainsi que l'exécution des travaux de voirie, de pavage et de construction des égouts.

Dès 1863, la Compagnie Immobilière de Belgique, après avoir effectué les travaux exigés, commençait à aliéner les terrains à bâtir qu'elle possédait dans le nouveau quartier, et notamment dans la rue de Prusse.

Pour pouvoir vendre en détail ces terrains, l'État devait aussi faire exécuter préalablement les travaux de voirie.

La Compagnie Immobilière fit des propositions qui parurent très-avantageuses. L'administration s'était assurée d'ailleurs qu'elle n'obtiendrait d'aucun entrepreneur des conditions meilleures. Par une décision du 7 avril 1865, le Ministre autorisa d'abord cette société à continuer, pour la rue de Prusse, sur le terrain domanial, les travaux semblables à ceux qu'elle avait déjà effectués sur ses terrains, et ce, aux prix suivants :

418 francs par mètre courant de remblai, d'égout et de pavage (pavés de cinquième échantillon) ;

110 francs pour chaque puisard d'égout ;

55 francs pour chaque cheminée ;

40 francs pour chaque regard.

Une décision du 5 octobre 1865 autorisa ensuite des travaux de la même nature pour la rue Brogniez, aux mêmes conditions, sauf que le prix du mètre courant de remblai était fixé à 114 francs.

Dans l'intervalle, l'autorité communale d'Anderlecht exigea, pour le pavage des rues, l'emploi de pavés de quatrième échantillon, et les prix des travaux de voirie furent élevés, pour la rue de Prusse, à 142 francs par mètre courant, et, pour la rue Brogniez, à 138 francs.

Cette modification a été acceptée par décisions des 31 janvier et 6 février 1867. En même temps, la Compagnie Immobilière fut autorisée à poursuivre les travaux pour l'ouverture de la rue de l'Église, aux prix suivants :

419 francs 48 cent. par mètre courant de remblai, égout et pavage ;

100 francs pour chaque puisard d'égout ;

54 francs pour chaque cheminée ;

40 francs pour chaque regard.

Il a été stipulé que l'État rembourserait le prix des travaux avant le 22 mai 1870 et que les sommes avancées par la Compagnie feraient l'objet d'un compte courant à l'intérêt de 4 1/2 p. ‰.

Les travaux étaient terminés dès 1870, mais la réception définitive eut lieu seulement les 25 mars et 19 juin 1871.

Le compte des avances de la Compagnie Immobilière, établi le 27 avril 1871, porte la somme due, au 31 décembre 1870, à fr. 109,023-95. Et, afin d'arrêter le cours des intérêts, la dette liquidée, à fr. 112,662-62, valeur du 27 septembre 1871, a été payée par le receveur des domaines à Bruxelles.

---